Le vétérinaire désigné

Public



Vétérinaires désignés Concepteurs de projets Personnels d'animalerie Responsables d'animalerie Membres de SBEA Comités d'éthique

Prérequis

Aucun

Délais d'accès

Réponse sous 48 heures

Modalité d'accès

Questionnaire d'entrée en formation

Organisation

Sessions inter-entreprises à l'agenda

Sessions intra-entreprises sur demande

Tarifs

Sessions à l'agenda : 120 € HT / participant

Autre : sur devis

Distanciel

ou



Présentiel



Durée

3,5 heures

Moyens pédagogiques

Apports théoriques

Exercices participatifs

Support pédagogique transmis par e-mail

Modalité d'évaluation

Evaluation des connaissances sous forme de questionnaire donnant droit à une attestation de formation

Accessibilité handicap

Adaptation à vos besoins sur demande

Objectifs



- Connaître les obligations réglementaires relatives au vétérinaire désigné
- Connaître les rôles et responsabilités du vétérinaire désigné dans les animaleries, les SBEA et les Comités d'éthique
- Appréhender les compétences du vétérinaire désigné et le support qu'il peut apporter aux projets

Programme



- Une fonction réglementée
- Parcours et spécialisations
- Contrôler et améliorer les pratiques d'élevages
- Santé et suivi clinique en recherche
- Support aux projets scientifiques

Intervenant(e)



Jean-Marie HELIES

Vétérinaire référent recherche, Museum National d'Histoire Naturelle de Paris



